

DEPARTEMENT DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
(80135)

☎ **03 22 28 03 76**
E-mail : mairie@bussus-bussuel.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2016

| | |
|------------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 9 |
| Absent non excusé | 0 |
| Absents excusés | 2 |
| Dont Pouvoirs | 2 |
| Votants : | 11 |
| Date de la convocation | |
| 28 avril 2016 | |

L'an deux mil seize, le 4 mai à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Sylvain DEGROOTE, Marcel BELLARD, Corinne CARPENTIER, Dany COULON, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Isabelle RIMOLDI et Catherine PEYRAMAURE

Étaient excusés : M. Dominique BROIS ayant donné pouvoir à Mathieu DOYER
M. Vivien SOUDAIN ayant donné pouvoir à Dany COULON

Secrétaire de séance : Mme Catherine PEYRAMAURE est désignée secrétaire de séance.

Les élus approuvent le précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 15 mars 2016.

OBJET – Point sur les travaux à la Tondellière

Pour mieux se rendre compte de l'avancée des travaux, il est proposé aux élus de se rendre directement à la salle de la Tondellière. Les travaux avancent bien, le résultat est satisfaisant. Le maître d'œuvre veille à la coordination des différents intervenants en tenant compte des remarques formulées par le maître d'ouvrage. Pour rappel, les réunions de chantier ont lieu tous les mercredis à 9h00 du matin. Les élus sont tous cordialement invités. Il conviendra prochainement de réaliser le parking PMR devant la salle culturelle en veillant à respecter la réglementation en la matière. Afin d'aider la commune dans cette tâche, Monsieur le maire indique que des habitants du village, à savoir William et Minna HOLLEVILLE vont mettre à disposition à titre gracieux une mini pelle pour effectuer le terrassement de la future dalle de béton de 102m². Le Conseil apprécie beaucoup « le coup de main » et tient à les remercier par avance.

Par ailleurs, l'entreprise chargée de l'équipement scéno-technique interviendra début juin pour installer tout le matériel. Ce dernier installé, l'entreprise CATY Peinture posera le nouveau revêtement de l'espace scénique.

Il appartiendra ensuite à la commune d'effectuer les différents travaux de finition et notamment de repeindre toute la salle du haut ainsi que le bloc des sanitaires de la même couleur que la salle du bas afin d'avoir un ensemble homogène et harmonieux. L'employé communal sera mis à contribution. Mathieu DOYER précise qu'il ne faut pas négliger cette tâche qui risque de prendre du temps au détriment des autres missions habituelles confiées à M. Claude BOUCHER. Il espère pouvoir bénéficier du concours d'un condamné à des travaux d'intérêt général pour avancer plus rapidement dans la réalisation de ces travaux.

OBJET – Réalisation du parking PMR devant la Tondellière

Il convient de matérialiser les places PMR devant la Tondellière mais aussi de corriger les abords du parking au droit des nouveaux sas d'entrée. Le maître d'œuvre a donc réalisé un plan des travaux. La surface bétonnée est de 101,04m². Le recours à un professionnel s'avère nécessaire car il convient de ne pas rater la dalle et surtout bien respecter les degrés de pente, pas plus de 2%. Une attention particulière sera portée sur l'écoulement des eaux pluviales. Le reste du parking fera l'objet d'un projet ultérieur. **Tout ne peut pas être fait en 2016.** Il faut être raisonnable.

Monsieur le maire indique avoir reçu deux propositions pour effectuer les travaux. Il remercie Monsieur Dany COULON qui a géré ce dossier.

- L'entreprise FP Constructions : 4616,06€HT soit 5539,27€TTC
- L'entreprise TPB : 3865,30€HT soit 4.638,36€TTC

Par ailleurs, le Conseil autorise Monsieur le maire à acheter la signalétique pour les places PMR : panneau V6d + M6d + un cartouche avec une flèche ainsi que la peinture appropriée pour matérialiser les emplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ☑ Approuve la réalisation de ces travaux.
- ☑ Retient la proposition de l'entreprise TPB Travaux Publics Brayons d'un montant de 3865,30€ HT soit 4638,36€TTC.
- ☑ Autorise le maire à signer tous les documents en ce sens.
- ☑ Autorise le maire à inscrire cette dépense d'investissement au budget primitif 2016.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Délibération autorisant le maire à souscrire un prêt court terme TVA et subventions

Sur proposition de la commission Finances réunie le 26 avril dernier, le Conseil doit se prononcer sur l'opportunité de recourir à une offre de prêt à court terme TVA et subventions en vue de financer les travaux de réhabilitation de la salle La Tondellière et surtout de garantir la trésorerie communale. Monsieur le maire indique que la commune ne peut solliciter le versement des subventions que sur présentation de factures acquittées. Il faut donc avancer l'argent avant de pouvoir percevoir les subventions. Il rappelle que le montant des subventions avoisine les 100.000€. Il faut également payer la TVA au taux de 20%, qui ne sera reversée à la commune que deux ans après, soit en 2018. Plusieurs propositions ont été reçues en ce sens.

Il convient de rappeler que le prêt court terme est un instrument classique et habituel de financement des projets communaux. D'ailleurs, la commune de BUSSUE-BUSSUEL a d'ores et déjà eu recours à ce type de financement dans le passé à l'occasion des travaux du moulin. C'est un moyen de payer les factures en attendant de recevoir les subventions et le reversement de la TVA. Dès lors, sa durée ne peut être supérieure à 24 mois.

Monsieur le maire précise que dès que la commune aura touché ses subventions et sa TVA, elle pourra tout à fait rembourser ce prêt court terme de manière anticipée comme cela avait été fait en 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve l'offre de prêt de la banque Crédit agricole Brie Picardie collectivités locales d'un montant emprunté de 60.000€ à un taux EURIBOR 1 an à 0,00% et un taux de marge de 1,20% sur une durée de 24 mois.
- ✚ Autorise le maire à souscrire cet emprunt et à signer tous les documents en ce sens.
- ✚ Autorise le maire à inscrire cette recette d'investissement au budget primitif chapitre 16.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Vote des taux d'imposition 2016 - part communale

M. le maire indique aux membres du conseil que le budget primitif 2016 **n'entraîne pas d'augmentation des taux d'imposition**. Il propose une **reconduction des taux communaux de l'année n-1**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour 2016 la reconduction des taux suivants :

- ✚ 11,29% pour la taxe d'habitation,
- ✚ 8,71% pour la taxe foncière sur le bâti,
- ✚ 18,09% de taxe foncière sur le non bâti
- ✚ 11,93% de CFE

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Vote du budget primitif 2016

Après s'être fait présenter les propositions du maire concernant les prévisions budgétaires et le maire ayant donné les précisions demandées,

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II | |
|---|--|--|-----------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE | | A1 | |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 263 598,11 | 145 659,00 |
| + | | + | |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 117 939,11 |
| = | | = | |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | | 263 598,11 | 263 598,11 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 28 656,00 | 199 569,46 |
| + | | + | |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 214 226,23 | 100 933,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 57 620,23 | (si solde positif) 0,00 |
| = | | = | |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | | 300 502,46 | 300 502,46 |
| TOTAL | | | |
| TOTAL DU BUDGET (3) | | 564 100,57 | 564 100,57 |

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Travaux neufs de voirie 2016 : participation au travers d'un fonds de concours de 35%

Le budget primitif 2016, qui vient d'être approuvé, prévoit la participation de la commune de Bussus-Bussuel aux travaux neufs de voirie communautaire à hauteur de 35% du montant HT.

Pour Bussus-Bussuel, il s'agit de travaux de bordurage et d'évacuation des eaux pluviales à l'angle du Chemin du Bréant et de la rue de la Maillère pour un montant avoisinant les 5800,00 € TTC et à l'entrée de la rue du Bas lorsque l'on vient de Domqueur pour un montant avoisinant les 6990,00 €.

Monsieur le maire ne manquera pas de communiquer à l'occasion d'un prochain Conseil le nom de l'entreprise retenue par la Communauté de Communes du Haut Clocher, la date et le montant exact des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✚ Approuve la réalisation de ces travaux et la participation communale à hauteur de 35%
- ✚ Autorise le maire à signer tous les documents en ce sens.
- ✚ Autorise le maire à inscrire cette dépense d'investissement au budget primitif 2016.

Vote : 11 pour à l'unanimité

OBJET – Questions diverses

1. Arbre pouvant être gênant à la sortie du village en direction de Domqueur

Monsieur Sylvain DEGROOTE attire l'attention des membres du Conseil sur la gêne occasionnée par le tilleul situé à la sortie de BUSSUS-BUSSUEL en direction de DOMQUEUR. Il oblige les conducteurs qui s'arrêtent au STOP à avancer un peu pour voir les véhicules qui arrivent sur la gauche. Il juge cette situation dangereuse et demande pourquoi cet arbre n'a pas été coupé lorsque la route départementale a été refaite il y a maintenant plusieurs années. D'après lui, le bus ne pourrait même pas faire le tour de l'arbre par la droite l'obligeant à franchir le sens interdit pour pouvoir tourner correctement.

Cette remarque sera transmise aux services concernés de l'Agence routière départementale de la Somme car l'arbre est situé bien en dehors du périmètre aggloméré de la commune.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 22h00.

Mathieu DOYER, maire

Dany COULON,

Corinne CARPENTIER,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Marcel BELLARD,

Sylvain DEGROOTE,

Catherine PEYRAMAURE,

Antoine LEBRUN,